

PROCÈS-VERBAL

Présences					
Nom	École / Service / Organisme	Nom	École / Service / Organisme	Nom	École / Service / Organisme
Bérubé, Nadia	Deux-Moulins (Parc-Orléans)	Gaboury, Simon	Harmonie (St-Édouard)	Robichaud, Mariève	De la Courvillose
Boulet-Thibault, Cynthia	Du Trivent	Guimont, Marie-Ève	PCH et Marie-Renouard	Savoie, Mélanie	De l'Escalade
Chapados, Catherine	Caps-des-Neiges 2	Lebel, Yvette	Montagnac du Lac	Tremblay, Marie-Hélène	Académie Sainte-Marie
Dionne, Julie	Des Sentiers	Morissette, Jesse	Escale et du Plateau	Trépanier, Amélie	De la Pléiade
Filteau-Saindon, Daliane	Beausoleil et du Parc (du Parc)	Reny Coulombe, Amélie	Saint-Laurent (I.O.)		

Mélissa Laflamme, Services éducatifs	Secrétaire de la rencontre	Sylvie Chouinard, Services éducatifs	Invitée
--------------------------------------	----------------------------	--------------------------------------	---------

Résolution	Sujets	Discussion	Suivis
	1. Mot de bienvenue	Mme Mélissa Laflamme souhaite la bienvenue à tous les gens présents. Un tour de table est fait pour la présentation des gens.	
	2. Lecture de l'ordre du jour	Mme Laflamme fait la lecture de l'ordre du jour.	
	3. Explication du mandat du CCEHDAA	<p>Mme Laflamme présente les membres qui poursuivent leur mandat pour une deuxième année.</p> <p>Voici le nom des 6 membres qui poursuivent leur mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bérubé, Nadia • Chapados, Catherine • Morissette, Jesse • Poirier, Malorie • Richard, David • Robichaud, Mariève <p>Mme Laflamme remercie Mme Aubé pour sa collaboration à titre de présidente pour l'année scolaire 21-22 et mentionne que Mme Aubé ne renouvellera pas sa participation pour la présente année. Elle explique aussi le rôle du CCEHDAA. Il peut donner son avis sur différents sujets comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les normes d'organisation des services éducatifs aux EHDAA • L'affectation des ressources financières pour les services de ces élèves HDAA • L'application d'un plan d'intervention à un EHDAA • Les ententes de services concluent avec un autre centre de services scolaire 	

COMITÉ CONSULTATIF EHDAA

Résolution	Sujets	Discussion	Suivis
		<ul style="list-style-type: none"> La politique d'organisation des services éducatifs <p>Informations sur les rencontres :</p> <ul style="list-style-type: none"> Environ 5 rencontres avec possibilité d'ajouter des rencontres extraordinaires. Les rencontres ont lieu de 19 h à 21 h 30 en mode hybride Les rencontres sont publiques 	
	4. Procédure d'élection	<p>Mme Mélissa Laflamme explique la procédure d'élection. Elle précise que pour l'année 2022-2023, 6 parents seront élus pour un mandat de 2 ans. La représentativité des membres doit s'établir en respectant la proportion d'élèves entre les ordres d'enseignement du primaire et du secondaire.</p> <p>Mme Laflamme mentionne que les parents présents qui ont manifesté leur intérêt pour être membres du comité auront une minute chacun pour se présenter et faire valoir leur candidature. Par la suite, ces derniers ainsi que les anciens membres présents qui poursuivent leur mandat voteront pour élire les 6 nouveaux membres.</p>	
	5. Nomination du président d'élection	M. Jesse Morissette se propose pour agir à titre de président d'élection.	
	6. Élection des nouveaux membres	<p>Tous les candidats intéressés ont bénéficié d'une minute pour faire valoir leur candidature.</p> <p>Voici les 6 nouveaux parents élus :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dionne, Julie Filteau-Saindon, Daliane Gaboury, Simon Guimont, Marie-Ève Tremblay, Marie-Hélène Trépanier, Amélie <p>Mme Mélissa Laflamme informe les gens que la première rencontre officielle du CCEHDAA aura lieu le 24 octobre prochain sous forme hybride. Il sera donc possible d'y assister virtuellement par TEAMS ou en présentiel au Centre administratif, 643 avenue du Cénacle.</p> <p>Mme Laflamme remercie tous les parents pour leur présence et leur implication dans la réussite de leurs enfants. Elle informe les personnes présentes de la tenue des Journées EHDAA au mois de février prochain.</p>	
	7. Levée de l'assemblée	L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05	